



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-20649>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **24-20649**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CCAS de Vif

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 263810137000

Ville : Vif

Code postal : 38450

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_tb7P2_imF-

Identifiant interne de la consultation : 2024-002

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : MONGELLI Nathalie

Adresse mail du contact : Juridique@ville-vif.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 476735099

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Références services similaires Liste des principales prestations de services réalisées au cours des trois dernières

années. - Déclaration d'effectifs Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années - Certificats de qualification professionnelle La preuve de la capacité du candidat à réaliser la prestation peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. - Description des moyens techniques Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. - Agrément du Conseil Départemental de l'Isère (PMI) - Autorisation d'ouverture suite au passage de la commission de sécurité

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 19/03/2024 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réservation de 10 places dans une structure multi-accueil collectif pour enfants sur la commune de Vif

Code CPV principal - Descripteur principal : 85312110

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Réservation de 10 places dans une structure multi-accueil collectif pour enfants sur la commune de Vif

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Vif

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Critères de jugement des offres : 1. Critère Prix : pondéré à 40 %, au vu du prix forfaitaire annuel proposé pour 10 places dans l'acte d'engagement. 2. Critère Valeur technique : pondéré à 60 %, au vu du mémoire technique avec les sous-critères suivants, détaillés dans le mémoire technique du candidat : - Pertinence du projet d'établissement (pédagogique et social) sur 12 points Le candidat est en mesure de garantir : a) La prise en compte de la singularité de chaque famille (2 points) b) L'accueil individualisé et personnalisé (1 point) c) Le respect du rythme, bien-être, coéducation, éducation, éveil, socialisation (2 points) d) Un espace et du matériel adaptés (2 points) e) Un projet d'établissement contextualisé sur le territoire de Vif (1 point) f) Une équipe de professionnels qualifiés (1 point) g) Un plan de formation du personnel (1 point) h) Le respect de toutes les obligations d'accueil en EAJE (accueil d'enfant en situation de handicap, minima sociaux, place d'accueil d'urgence...) (2 points) - Qualité de la restauration sur 10 points Le candidat est en mesure de garantir : a) Le respect des normes HACCP (1 point) b) Un prestataire qualifié (1 point) c) Des menus adaptés, variés et équilibrés (2 points) d) La possibilité de poursuivre l'allaitement maternel (avec un protocole de respect de la chaîne du froid) (1 point) e) La possibilité d'allaiter sur place, dans des conditions adaptées (1 point) f) La prise en compte et l'adaptabilité pour un enfant avec un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), avec possibilité que le repas soit fourni par les familles en appliquant strictement les règles d'un protocole de respect de la chaîne du froid (1 point) g) La proposition de repas festifs ou à thème (0,5 point) h) La possibilité de proposer des menus sans viande, sans porc avec une alternative en protéines (1 point) i) Le respect des saisons dans les fruits et légumes proposés, les produits frais et locaux (1 point) j) La prise en compte des produits en circuits courts (tant que possible), de repas ou produits d'appellation biologique (0,5 point) - Modalités de partenariat avec les représentants de la commune ainsi qu'avec les représentants des structures pré-existantes dans le

domaine de la petite enfance (multi-accueil La Coronille, RPE, ...) sur 8 points Le candidat est en mesure de garantir : a) Un délai rapide d'information de toute place libérée au service du guichet unique petite enfance (1 point) b) La transmission des relevés d'heures réalisées et heures facturées de façon régulière, à minima tous les trimestres (2 points) c) La gestion de toutes les déclarations administratives auprès des financeurs (CAF, MSA, Département, ainsi que tout autre organisme permettant d'aider financièrement la structure d'accueil) en garantissant leur exactitude (citer les outils de transmission de ces données) (3 points) d) La communication des comptes rendus des visites du service PMI du Département validant l'agrément de fonctionnement de la structure (2 points) - Conditions d'hygiène et de sécurité sur 5 points Le candidat est en mesure de garantir : a) Une présentation et un affichage clairs des protocoles (1 point) b) Le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur (1 point) c) La présence de personnel médical (1 point) d) La formation du personnel aux gestes de premiers secours et aux normes d'hygiène des ERP (1 point) e) La mise en place d'un protocole médical d'urgence (1 point) - Modalités d'intégration des parents dans la vie de la crèche sur 9 points Le candidat est en mesure de garantir : a) La prise en compte de famille avec des spécificités (2 points) b) Une écoute et un accompagnement des parents autour de questions éducatives (2 points) c) La communication autour des activités réalisées (2 points) d) La mise en place d'outils efficaces pour les transmissions du matin et du soir facilitant les relations parents-professionnel-enfant (2 points) e) Des propositions de temps festifs (0,5 point) f) Un support de communication maison/structure (0,5 point) - Règlement de fonctionnement sur 5 points Le candidat est en mesure de garantir : a) Une amplitude horaire suffisamment large pour répondre au besoin des familles (1 point) b) Une adaptabilité du planning aux besoins des familles (1 point) c) L'application du barème PSU fixé par la CNAF (2 points) d) Un coût d'adhésion ou de frais de dossier selon les ressources des familles, sinon à quel coût ? (1 point) - Cadre d'aménagement intérieur de l'espace multi-accueil sur 5 points Le candidat est en mesure de garantir : a) Une répartition des unités réfléchi et pertinente (1 point) b) Un espace extérieur attenant à la structure et conforme aux normes de sécurité (1 point) c) Des salles annexes pour le personnel (1 point) d) Un local poussettes (1 point) e) Un nombre de m² suffisants, en correspondance avec la capacité d'accueil validée par la PMI (1 point) - Pertinence de la localisation de l'équipement sur le territoire de la commune sur 1 point Le candidat est en mesure de garantir : a) Une implantation à proximité du centre bourg (0,5 point) b) La présence d'un parking à proximité (0,5 point) - Actions en faveur du développement durable sur 3 points Le candidat est en mesure de garantir : a) Le respect du tri des déchets (1 point) b) La mise en place d'activités basées sur des objets de récupération (0,5 point) c) Des achats responsables et une vigilance des matériaux utilisés (0,5 point) d) L'utilisation de produits écoresponsables et mesures particulières liées aux dispositions « 0 déchets », telles que « couches lavable »s par exemple (1 point) - Mise en place de l'accueil sur 2 points Le candidat est en mesure de garantir la continuité d'un d'accueil de qualité pour les familles et enfants bénéficiant déjà d'une place actuellement.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2024